



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

questions écrites

Question écrite n° 61090

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le fait que sa question écrite n° 26921 a été posée le 15 mars 1999. Or cette question n'a toujours pas obtenu de réponse alors que, normalement, le Gouvernement est tenu de répondre dans un délai de quelques mois. Elle souhaiterait qu'elle lui indique les raisons de ce retard.

Texte de la réponse

Les données à l'échelle départementale et régionale sur les dépenses de santé ne sont disponibles que pour les personnes protégées par le régime général ou le régime des salariés agricoles grâce notamment à la base de données ECO-Santé établie par le centre de recherche d'étude et de documentation en économie de la santé (CREDES). Les données présentées ici sont les moyennes des dépenses reconnues (c'est-à-dire présentées au remboursement) des personnes protégées par le régime général et le régime des salariés agricoles. Pharmacie. Montant moyen de la dépense reconnue en francs courants (Voir tableau dans J.O. correspondant) Soins de médecins. Montant moyen de la dépense reconnue en francs courants (Voir tableau dans J.O. correspondant) On notera que la part des personnes âgées de plus de soixante ans s'élève à 20 % en Champagne-Ardenne et en Lorraine et à 18 % en Alsace ; la moyenne en France métropolitaine étant de 20 %.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61090

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 2001, page 2774

Réponse publiée le : 27 août 2001, page 4909